

# eConstruction

À compter du 17 février 2025, la Commune d'Isérables intégrera la plateforme eConstruction, amorçant ainsi la transition des demandes d'autorisation de construire du format papier vers un format entièrement numérique. Elle rejoindra ainsi les 43 communes valaisannes qui exploitent déjà cette solution digitale cantonale, favorisant une gestion plus fluide et modernisée des procédures administratives.

## Objectifs principaux

La plateforme eConstruction a pour principal objectif d'accélérer le traitement des demandes en offrant une gestion optimisée, participative et centralisée. Tous les documents sont regroupés en un seul espace, accessibles à l'ensemble des intervenants, qui peuvent être facilement intégrés à la procédure. Chacun peut accéder au dossier à tout moment, est aidé dans sa démarche respective, réduisant le risque d'oubli ou d'erreur.

Grâce à cet outil, les services communaux et cantonaux disposent d'une visibilité complète sur chaque dossier, facilitant la coordination et le suivi. De plus, eConstruction offre une traçabilité en temps réel, permettant à chacun de suivre l'évolution de la demande et d'assurer son bon déroulement jusqu'à son aboutissement.

## Les points importants

- L'accès est sécurisé via **SwissID**, assurant la protection des données.
- Toute modification, comme un changement de plan, est immédiatement disponible en ligne, supprimant la nécessité d'impressions et d'envois multiples.
- La gestion numérique permet des **économies de temps et de coûts** en réduisant l'impression, l'envoi et les déplacements.
- L'administration communale dispose d'un **écran haute définition** pour consulter les dossiers lors des mises à l'enquête publiques.
- Bien que déconseillé, il sera possible de déposer une demande en format papier. Néanmoins, **tous les documents** devront être numérisés et la forme manuscrite prévaudra : la demande, les plans, la décision, ... devront être signés à la main, au lieu de pouvoir l'être numériquement dans eConstruction.

## BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ?

Consultez le site officiel de l'État du Valais

[www.vs.ch/web/sajmte/econstruction](http://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction)

ou contactez l'administration communale d'Isérables

[constructions@iserables.ch](mailto:constructions@iserables.ch)